» Je n'ai l'intention de ne rien modifier à ce sujet; la seule question qui s'est élevée a été de savoir, si la caisse des dépôts ferait ses achats de valeurs à la Bourse, par l'intermédiaire des agents de change, où si elle les ferait en s'adressant directement à la caisse centrale du Trésor public.

» Il y a là une question d'ordre intérieur qui ne touche en rien le public, et les déposants des caisses d'épargne moins que tout le monde.

» *Les fonds sont, seront et ont toujours été à la disposition des déposants.* Il n'y aura rien de changé à cet égard.

» Croyez, mon cher député, à mes sentiments les plus dévoués.

» Signé : LÉON SAY. »

LES GRÈVES

A GRENOBLE

On écrit de Grenoble au *Petit Lyonnais*,

Hier, a eu lieu une réunion générale des patrons.

La majorité a été d'avis de repousser la demande des ouvriers.

Ceux-ci ont eu une réunion ce soir dans la salle des Gantiers.

A ROANNE

Onze usines ont été ouvertes aujourd'hui, à Roanne; il n'est pas rentré plus de quatre à cinq ouvriers dans chacune.

La réunion générale des grévistes a décidé à l'unanimité que les ouvriers ne rentreraient qu'après une entrevue avec les patrons, et qu'une réunion générale aurait lieu, où serait voté la reprise du travail.

La pétition du commerce roannais a été présentée au sous-préfet; elle est couverte de sept cents signatures, parmi lesquelles on remarque celles de beaucoup de grands commerçants.

A CASTRES

A Castres, les pourparlers engagés par le maire avec les patrons charpentiers et leurs ouvriers n'ont pu aboutir; les ouvriers ne veulent pas accepter les concessions des patrons, qu'ils trouvent insuffisantes.

Un mot d'ordre semble partir de Paris, d'un groupe de révolutionnaires qui envoie des agitateurs dans les villes industrielles.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Suite de la séance du 9 mars 1882

Présidence de M. BRISSON

LES GRÈVES DU GARD

M. de Lanessan adresse au Gouvernement une interpellation sur l'intervention de l'armée dans les grèves du Gard.

L'orateur dit que le Gouvernement ne doit jamais exercer une action préventive contre des citoyens usant de leur droit. Il doit se borner à intervenir quand il y a lieu.

L'intervention des troupes, toujours favorable aux patrons, s'est produite à Bessèges au moment où la Compagnie avait promis des concessions à l'orateur et ses amis, alors sur les lieux de la grève.

On a faussement prétendu que les grévistes voulaient détruire les ventilateurs. Ils se rendaient à la lampisterie pour se concerter avec leurs camarades quand ils ont rencontré les baïonnettes des gendarmes. On a publié une délibération du Conseil municipal de Bessèges; adressant des félicitations au Gouvernement. Sur les 29 membres du Conseil 22 sont employés de la Compagnie. (Bruit).

Le gouvernement a porté atteinte à la liberté de travail.

C'est par les baïonnettes et non par la liberté que vous avez voulu résoudre la question des grèves (très-bien).

M. Goblet, ministre de l'intérieur, expose que les députés étaient en droit de faire une enquête qui n'a pas abouti, il est vrai, après la première grève, par suite des excitations de Fournière, qui, en a provoqué une seconde. Les instructions du gouvernement ont été précises. Le préfet avait reçu l'ordre de n'envoyer des troupes sur les lieux de la grève qu'en cas de violences imminentes. Or les ventilateur ont été menacés. On ne pouvait pas attendre que le mal fût commencé! (Applaudissements.) La grève était toute politique et se faisait sous l'inspiration de la secte collectiviste, qui a ses voyageurs pour fomenter la révolution. (Bruit à gauche.)

Le gouvernement veut protéger la liberté de coalition, mais aussi l'ordre public, partout où il est menacé. (Applaudissement.)

M. Desmons déclare que jamais les ouvriers n'ont songé à détruire les ventilateurs. Leurs manifestations ont été toutes pacifiques.

L'orateur proteste contre la présence des troupes.

La République, dit-il, sera une république démocratique et sociale, ou bien elle périra. (Applaudissements à gauche.)

M. Laroche-Joubert reproche à M. Goblet de n'avoir pas eu une parole sympathique pour des ouvriers favorisés par la monarchie.

M. de Lanessan dit que le gouvernement, foulant aux pieds ses principes, cesse de mériter la confiance qu'on lui avait accordée. (Exclamations. — Bruit.)

M. Clémenceau justifie la démarche des députés de l'extrême-gauche, qui s'attachent aux questions de travail.

Il demande pourquoi on a envoyé des troupes.

La Compagnie de la Grand'Combe nourrit et habille les ouvriers et les tient par la caisse de retraite.

Elle renvoie les ouvriers républicains. L'Etat, qui a concédé ces mines, doit protéger le faible contre le fort. Le gouvernement dément ses promesses libérales et procède pour les grèves, par un ajournement perpétuel, comme dans la révision du Concordat et la loi sur les étrangers résidant en France.

Le ministre a reproduit les arguments de M. Emile Ollivier, en parlant de menaces et de violences. (Bruit.)

On veut faire un gouvernement républicain avec des institutions monarchiques. Cela prépare des difficultés pour l'avenir. (Applaudissements à gauche.)

M. Goblet dit que M. Clémenceau est sur un mauvais terrain. (Applaudissements au centre.)

Qu'il lasse une interpellation politique générale et le gouvernement répondra.

M. de Freycinet, président du conseil, déclare qu'il vaut mieux une interpellation de ce genre que d'apporter des entraves à un gouvernement désireux d'étudier les solutions avec maturité. (Applaudissements.)

M. Clémenceau s'écrie que le gouvernement suit les errements de l'Empire.

M. le président communique deux ordres du jour.

Le premier, présenté par M. de Lanessan, est ainsi conçu : « La Chambre regrettant que le gouvernement ait fait intervenir les troupes dans les grèves du Gard, passe à l'ordre du jour. »

Le second est de M. Turquet. « La Chambre, approuvant la déclaration du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. de Freycinet déclare que le gouvernement accepte l'ordre du jour de M. Turquet.

Il demande la priorité pour l'ordre du jour de M. de Lanessan, lequel est repoussé par 386 voix contre 70.

L'ordre du jour de M. Turquet est adopté par 316 voix contre 48.

La prochaine séance est renvoyée à samedi.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

NOUVELLES MILITAIRES

Le fusil Kropatchek

Un armurier de Vienne vient d'apporter une modification sérieuse à cette arme, adoptée depuis quelques années par la marine française.

M. Léopold Gasser avait fait la remarque que le chargement du magasin était difficile et lent, qu'il exigeait beaucoup d'exercice et une certaine souplesse des doigts.

Pour décharger le magasin, il faut en effet qu'on fasse tout le mouvement de l'obturateur en avant et en arrière pour chaque cartouche, soit huit fois, puisqu'il y a ce nombre de cartouches dans le magasin.

De plus, le déchargement n'est pas sans offrir quelque danger, parce qu'il peut arriver qu'en poussant l'obturateur, le percuteur vienne à frapper contre la capsule.

Un marchand et à plus forte raison en courant, il est très difficile d'introduire une cartouche dans le magasin, parce que l'ouverture est trop étroite. L'arrêt qui sert à faire répéter ou non, peut facilement être posé de travers, soit par erreur, soit par hasard.

Malgré ces imperfections, le fusil Kropatchek est encore la meilleure arme à répétition que l'on connaisse, en ce qui concerne la solidité de l'obturation et la sûreté du fonctionnement.

M. Gasser, tout en conservant les qualités essentielles du fusil, a cherché à en faire disparaître les défauts. Il vient d'être admis mercredi dernier à faire des expériences sur le plateau de Satory, devant une commission nommée par M. le Ministre de la guerre et nous savons que le résultat a été tout à fait satisfaisant.

Voici en quoi consiste la modification apportée à l'arme.

Sur le côté droit de l'arme et un peu en avant de la sous-garde, une ouverture est pratiquée, par laquelle on peut aisément, sans le moindre exercice et avec l'habilité la plus vulgaire, mettre les cartouches dans le magasin.

Pour décharger, il suffit de presser légèrement du doigt contre le couvercle fermant l'ouverture et les cartouches sortent toutes ensemble ou l'une après l'autre, selon la volonté.

De même on peut répéter les coups ou ne pas les répéter, sans avoir besoin d'employer l'arrêt qui n'est fait que pour le cas de détérioration du mécanisme de répétition. Cet arrêt servira encore si le magasin, par un accident de guerre, venait à être détruit ou endommagé ; alors le fusil peut s'employer comme une arme originale à un coup.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la décision qui sera prise par la commission de vant laquelle les expériences ont été faites.

Le ministre de la guerre a décidé que le 1er corps d'armée exécuterait cette année des manœuvres d'ensemble, d'une durée de vingt jours, aller et retour compris.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Dans le scrutin sur l'ordre du jour motivé, présenté par M. de Lanessan, les votes des députés du Nord se sont répartis comme suit :

A voté pour : M. Masure.

Ont voté contre : MM. Louis Legrand, Pierre Legrand, Scrépel, des Rotours, Brame, Debuchy, Guillemin, de Marcère, Bernard, Trystram, Bergerot, Outters, Plichon; Girard.

N'a pas pris part au vote : M. Desmoutiers.

Les questions d'évaluation de terrains que nous entendons si souvent revenir dans les salles du Palais-de-Justice de Lille, depuis que sont commencées les expropriations de la rue de la Gare, à Roubaix, nous ont rendu curieux de savoir ce que valait ces mêmes terrains autrefois.

D'ailleurs, tout dernièrement, l'Académie des sciences morales et politiques n'a pas dédaigné de s'occuper du même sujet.

Or, à l'époque de la reprise de Lille par Louis XIV, et postérieurement à l'agrandissement qui en fut comme la conséquence, nous voyons consignés dans des actes de vente ou d'achat, des prix qui ne portent la valeur du sol qu'à deux ou trois francs du mètre, en des lieux où nous l'avons vue osciller entre six cents francs et mille francs depuis vingt ans d'ici. Témoins les emplacements où *s'élevait* jadis le Marché au poisson et où rampaient les ruelles tortueuses du voisinage.

Il est vrai, par contre, que le taux de l'intérêt de l'argent était alors bien plus élevé qu'aujourd'hui. Les emprunts d'Etat et ceux qui étaient contractés par les particuliers dans ce temps-là ne l'étaient jamais à un taux inférieur à 8 0/0.

Si le prix des loyers a terriblement enchéri de nos jours, celui des écus n'a du moins pas baissé. En est-on plus heureux?

B.

Un arrêté préfectoral, en date du 7 mars courant, ouvre une enquête d'utilité publique sur la construction d'une voie ferrée d'*intérêt local*, de Lille à Dunkerque.

L'*Université catholique* de Lille célébrera sa fête patronale le dimanche, 19 mars, jour de la fête de saint Joseph.

S. G. Monseigneur Duquesnay, archevêque de Cambrai, officiera pontificalement à la messe de dix heures, à la basilique de Notre-Dame de la Treille, à Lille.

Le salut sera chanté à quatre heures et et le sermon prononcé par M. le chanoine Mortreux, supérieur du collège Saint-Jean à Douai.

Le *Clairon* raconte qu'au milieu du banquet qui lui a été offert mercredi, M. Paul Cambon a reçu, sous pli cacheté, une carte sur laquelle étaient écrits ces mots :

François WOUTERS
serrurier

Regrette de ne pouvoir assister au banquet donné en l'honneur de son ancien collègue, et se félicite d'avoir, pour son humble part, concouru à son avancement.

Le jour de la première communion est proche. Nombre d'enfants s'y préparent, mais il en est beaucoup dont les parents n'ont pas les moyens de subvenir aux frais qu'occasionne cette solennité.

Les paroisses du Saint-Sépulcre, du Sacré-Cœur, de Saint-Joseph et de Sainte-Elisabeth sont celles qui ont le plus d'enfants pauvres.

Nous les recommandons particulièrement à la générosité de nos lecteurs.

On a célébré lundi dernier, à Lannoy, les funérailles d'un jeune homme de la ville, Auguste Deladerrière, décédé à Saïgon, à l'âge de 25 ans, le 5 janvier dernier. Le pauvre garçon a été la victime du climat meurtrier de la Cochinchine. Il faisait partie du 1er régiment d'infanterie de marine, et se trouvait à Saïgon depuis un an et demi. C'est quelques jours avant la date fixée pour son retour en France et sa libération définitive du service militaire qu'une fièvre pernicieuse l'a emporté en quelques heures. Une foule considérable assistait à ses funérailles, voulant donner une dernière marque de sympathie au pauvre soldat mort pour son pays à 3,000 lieues de la métropole, au moment où, après avoir amplement payé sa dette à la Patrie, il allait s'embarquer pour retourner dans sa famille.

Un de nos lecteurs nous écrit au sujet de l'affaire du Pile dont nous avons dernièrement parlé.

Il nous prie de mentionner la belle conduite de l'agent Lepers en cette circonstance.

Nous nous rendons à son désir et adressons nos félicitations au courageux agent.

Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros que la tombola de l'estaminet du *Général Négrier* avait été tirée. Nous avons aussi publié les numéros gagnants.

Nous apprenons aujourd'hui que le produit de la recette se monte à 1900 francs.

Les lots qui ne seront pas réclamés jusqu'au 6 avril inclusivement, seront revendus au bénéfice de la famille nécessiteuse.

Les personnes qui auraient des numéros gagnants peuvent réclamer les lots à l'estaminet du *Général Négrier* jusqu'au 6 avril prochain.

Contrairement au bruit que certaines personnes ont répandu dans la ville, le fils de M. Guilmin, mécanicien, demeurant rue des Champs, à Roubaix, ne s'est pas suicidé.

Voici, en quelques mots, comment le terrible accident est arrivé :

Avant-hier, vers quatre heures du soir, ce pauvre jeune homme montait au grenier où des jeux gymnastiques avaient été montés. En voulant attraper un anneau qui se trouvait placé sur une poutre, son pied, appuyé sur un bâton de trapèze, a malheureusement glissé et, en tombant, le malheureux s'est trouvé accroché par le cou à un fil de fer. En moins de quelques minutes, il était étranglé. Voilà la triste vérité.

LE SIÈGE DU MONT-A-LEUX. — Les habitants matineux de cette localité n'ont pas été peu surpris, ce matin, entre 4 et 5 heures, en voyant leur modeste village bloqué par plusieurs brigades de gendarmerie.

Les gendarmes de Courtrai et de Mouscron effectuaient une descente dans certains cabarets où divers cas délictueux leur avaient été signalés.

Ils ont fait une vraie raffle de drôlesses qui pullulent sur ce point de la frontière.

Onze filles mineures ont été saisies dans les bouges.

Les gendarmes ont fait entrer toutes ces malheureuses dans des voitures fermées et les ont emmenées à Courtrai.

Ce n'est pas la première fois que la gendarmerie est obligée ainsi de nettoyer de si grand matin les écuries d'Augias de la frontière. Il n'y a pas longtemps, de nombreuses captures y ont déjà été faites dans les mêmes conditions.

Il y aura certainement cette fois-ci des poursuites exercées contre les misérables qui exploitent à leurs profit l'inexpérience de jeunes filles mineures, et cela à l'encontre de la morale publique et des lois.

Une somme de 15 francs, a été soustraite hier vers midi dans le tiroir de l'étal de Mme Pinet, marchande de poissons, sur le marché établi en face des Halles, à Tourcoing.

Ce vol a été audacieusement commis, pendant une courte absence de Mme Pinet, en présence des autres marchandes et de leurs clients, circulant autour des tables.

Un cheval bai, tout harnaché, a été trouvé vers une heure du matin, errant dans la rue Nationale, à Tourcoing.

Il a été mis en fourrière à l'hôtel du *Cygne*.

Des agents de patrouille ont rencontré, errant par les rues, cette nuit, deux jeunes vagabonds nommés Camille Dhonte, 12 ans, et Arthur Desmarets, 14 ans.

Ils ont été conduits au poste de police.

La *Musique communale du Quesnoy* offrira un grand concert, à ses membres honoraires, le dimanche, 12 mars prochain, à 8 heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Mme Landouzy-Besville, cantatrice, premier prix du Conservatoire de Lille, professeur à l'Académie de Roubaix ; M. Fernand Landouzy, violoncelliste, premier prix du Conservatoire de Lille, professeur à l'Académie de Roubaix; M. Arthur Guillier, piston, lauréat du Conservatoire de Paris ; M. Labuchelle, baryton-Martin ; M. Arthur Corby, flûtiste; M. Eugène Vermez, chanteur comique prêteront leur concours à cette soirée. Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — Ouverture du *Philtre*, exécutée par la Société, Auber. — Fantaisie sur la *Fille du Régiment* (Donizetti), exécutée par M. A. Corby, Hermann. — Thème et variations par Mme Landouzy-Besville, Proch. — Grande fantaisie sur *Actéon*, exécutée par M. A. Guillier, Arban. — *L'Hirondelle est partie*, romance chantée par M. Labuchelle, Libert. — Fantaisie pour violoncelle, exécutée par M. Fernand Landouzy, Servais. — Chansonnette, par M. Eugène Vermez, X...

DEUXIÈME PARTIE. — Mosaïque sur *Si j'étais Roi* (Adam), exécutée par la Société, Brunet. — *L'alléluia d'Amour*, romance chantée par M. Labuchelle, Faure. — Grande fantaisie sur *Le Petit Suisse*, exécutée par M. A. Corby, Boehm. — Valse de l'*Ombre* du *Pardon de Ploërmel*, chantée par Mme Landouzy-Besville, Meyerbeer. — Grande fantaisie sur le *Carnaval de Venise*, exécutée par M. A. Guillier, Arban. — *S'il est un charmant Gazon*, mélodie chantée par Mme Landouzy-Besville, Koszul. — Romance, Mendelsohn, et Tarentelle, exécutées par M. Fernand Landouzy, Popper. — Chansonnette par M. Eugène Vermez, X...

Le piano sera tenu par M. Ernest Vermez, professeur de musique.

Ouverture des bureaux à sept heures et demie très-précises.

Nous avons annoncé que le concert de l'*Apollon-Symphonie* aurait lieu le 12 mars courant. Nous apprenons à l'instant que pour cause d'indisposition d'un des exécutants, ce concert n'aura lieu que le dimanche, 2 avril prochain.

Voici le sommaire du 5me numéro du *Nord Contemporain* qui vient de paraître :

Texte : *Causerie*, Maurice Gérard; — Galerie contemporaine, *M. Martel*. — Sciences, industrielles : *L'Allumeur électrique*, A. Thomas; *La Comptabilité*, E. Pollet. — Littérature : *Les Vieux Chats*, Raoul Gineste; *La Bourse*, P. Marrot. — *La Queue du Diable*, Maurice Gérard; — Beaux Arts : *Les nouvelles acquisitions du Musée de Lille, Le Loup d'Aggubio*, J. N, Gung'l. — *Le Mois Théâtral à Paris*, Tibicen. — Industrie : *Le vin de Champagne*, X... — *Théâtres et Concerts*, Gaston Montlandry. — *La Finance*, — *La Mode*, Julia de X...

Photographies: M. Martel. — Le Loup d'Agubbio. — L'établissement de M. Mercieret.

EXPROPRIATIONS DE LA RUE DE LA GARE

Audience du 9 mars.

AFFAIRE DE MM. CORNILLIÉ, liseurs, propriétaires des maisons nos 34 et 32 rue de l'Hospice.

Me WERQUIN, pour les expropriés demande au total une indemnité de 56,000 francs.

Incident

Me BASQUIN, dans sa réplique, fait remarquer aux jurés que le prix d'achat n'a été que de *28,000 fr.*.

Me WERQUIN, vivement; je n'ai pas dit cela; j'ai dit : 40,000 fr. et quoique je n'ai plus les titres remis à MM. les jurés avec un autre dossier, j'affirme sur l'honneur que le prix d'achat a été de 40,000 fr.

Me BASQUIN admet cette affirmation de son confrère et l'incident est clos aussitôt que né.

L'avocat de la ville continue sa discussion. Il accumule et serre ses arguments appuyés sur l'inévitable plus-value. Il maintient l'offre l'offre signifiée de 13,500 francs.

Me WERQUIN répond à l'argument de plus-value qu'on ne laisse guère à son client que le quart de sa propriété.

Et comment cela nous reste-t-il? Morcelé, déchiqueté, de sorte qu'en certains points, le terrain n'a que 7 mètres, 8 mètres, 10 mètres.

Votre plus-value n'est qu'une fantasmagorie et vraiment la ville de Roubaix vous tend ici un piége, messieurs les jurés. Et puis, votre plus-value, ville de Roubaix, à quelle époque viendra-t-elle? Des promesses, des affirmations toujours, et rien de plus ! Si MM. Cornillié attendent la réalisation de vos promesses, pour devenir riches, je les plains.

A onze heures moins dix minutes, les jurés entrent en délibération. Ils en sortent à onze heures.

Décisions du jury

MM. CORNILLIÉ FRÈRES, liseurs, 34 et 32, rue de l'Hospice. Offre : 13,500 fr.; demande : 56,000 fr.; allocation : 33,000 fr.

AFFAIRES DE Mme GOVAL, marchande, locataire des précédents.

Me WERQUIN, pour l'exproprié, dit qu'elle a été abandonnée par son mari, avec cinq enfants tout jeunes.

La situation favorable de sa maison a fait prospérer ses affaires. C'est cette situation que vous lui enlevez, et elle ne peut trouver une maison.

Or, il est incontestable que par le fait des expropriations de la rue de la Gare, les locations sont devenues fort difficiles à Roubaix, à cause de la surélévation des prix de location. Vous tiendrez compte, Messieurs, de la situation de cette mère de famille qui élève ses cinq enfants par son travail. Vous ne serez que juste en lui accordant 3000 fr.

Me BASQUIN se refuse à reconnaître la valeur de ces arguments. Il offre 200 fr.

AFFAIRE DE M. ADOLPHE SERRURIER, marchand de volailles, locataire, 32, rue de l'Hospice.

Me WERQUIN. Il faut à ce locataire le terrain qui lui convient parfaitement à son commerce : la nourriture et l'élevage des volailles. Où retrouver je même emplacement ?

M. Serrurier a trouvé, rue des Champs, un local qui lui coûte 300 fr. de plus par an, et où il ne peut plus avoir l'emplacement nécessaire à l'élevage. De plus, il n'est plus là sur un point central où viendra la bourgeoisie. Voilà où l'expropriation nous mène.

Me Werquin maintient sa demande qui est de 10,000 francs.

Me BASQUIN trouve que M. Serrurier trouvera facilement un emplacement comme celui qu'il a maintenant. La clientèle le suivra si sa marchandise est bonne.

Offre : 200 fr.

M. WERQUIN. Vous dites que le propriétaire avait le droit, en décembre, de donner congé et que la ville, substituée au propriétaire, a le même droit.

Eh bien, non! vous aurez ce droit quand *vous aurez payé l'indemnité préalable* et ce n'est pas en *décembre* que cela se passe, ce me semble.

Vous parlez de l'étal de M. Serrurier au marché couvert.

Eh bien, encore une fois, que je vous communique, messieurs, un renseignement venu de tout Roubaix.

Depuis que M. Caudrelier dirige le marché de Roubaix, les acheteurs s'éloignent.

Voilà un fait que je constate, sans l'expliquer. Mais ce que je puis dire c'est que l'état de M. Serrurier, comme beaucoup d'autres s'en ressentent terriblement. Aucun roubaisien ici présent ne me démentira. Je maintiens donc le chiffre de la demande.

AFFAIRE DE M. GRUART ET DE MME VE LIEVIN PROUVOST, maison et jardin, 38, rue de l'Hospice.

Me JUSTIN RUFFELET, expose que la propriété actuelle de ses clients se loue 5,000 fr. amoindrie par l'expropriation, on n'en offre plus que 3,000.

Que donne ici la plus-value ? 7,200 fr. dites-vous. Vous me prenez 6,350 fr. Il me reste 850 fr. du fait de votre plus-value. Et voilà ce qui nous reste pour rebâtir !

Que la ville nous garantisse nos 5,250 fr. de loyer et nous consentons à tout.

Le chiffre de la demande est de : 9,050 fr.

Me BASQUIN plaide la plus-value. Les expropriés conservent un jardin et ils ont un magnifique front à rue. La ville leur offre donc seulement : UN FRANC.

A midi 20, le jury se retire une seconde fois dans sa salle. Il reprend séance à midi 40.

Décisions du jury

Mme GOVAL, marchande, locataire du no 34, rue de l'Hospice.

Offre : 200 fr.; demande : 3,000 fr.; allocation : 750 fr.

M. ADOLPHE SERRURIER, marchand de volaille, locataire du no 32, rue de l'Hospice.

Offre : 200 fr.; demande : 10,000 fr.; allocation : 3,000 fr.

M. GRUART et Mme VEUVE LIÉVIN-PROUVOST, no 38, rue de l'Hospice.

Offre : 1 fr.; demande : 9,050 fr.; allocation : 1,000 fr.

M. ALPHONSE GILLAIN, 38, rue de l'Hospice.

500 francs à l'amiable.

La séance est levée à trois heures. Le jury se rend à Roubaix pour visiter les maisons jusqu'à la rue St Georges.

Samedi, séance à onze heures.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance extraordinaire du 4 mars 1882

M. HASSEBROUCQ, maire, *président*.
M. G. GLORIEUX, *secrétaire*.

MM. Pollet, Fourlignie, Doublemart, *empêchés* ; Darras, *absent*.

Le Conseil municipal,

Vote à l'unanimité les conclusions de la commission spéciale, chargée d'examiner la proposition de M. Sasselange, à savoir :

Transferement au groupe scolaire de la rue Houchard du personnel congréganiste enseignant de l'école des filles de la rue des Orphelins. — Attribution aux Hospices du local de cette école, pour y établir un quartier d'incurables ;

Location de la propriété des hospices, autrefois occupée par M. Courmont, pour l'approprier en école communale laïque de filles ;

Autorisation au maire de passer bail de 12 ou 15 ans, pour la location de cette propriété ;

Homologation d'une promesse de vente de cet immeuble par les hospices ; l'acquisition pouvant être réalisée ultérieurement par la ville, au moyen d'une subvention de l'Etat et d'un emprunt à la caisse des écoles.

Autorisation d'effectuer en régie les travaux les plus urgents, — de faire exécuter les travaux de menuiserie au moyen d'un marché de gré à gré à passer avec un entrepreneur laissé au choix de l'administration et aux conditions réglées par cette dernière.

Décide que les travaux complémentaires qui sont plus importants feront l'objet d'une adjudication publique.

Approbation des devis du mobilier scolaire et du mobilier personnel des institutrices, lesquels seraient achetés par la voie économique, et inscription aux chapitres additionnels de 1882 des crédits pour appropriation et mobiliers.

Homologue 3 rapports de la commission des logements insalubres.

Décide l'exécution d'un drainage au cimetière de la Croix-Rouge, avec toutes les précautions de nature à observer le respect dû à la cendre des morts. Vote le crédit nécessaire à cet effet.

Sur la proposition de la commission de la voirie (M. Dehaene, rapporteur).

Homologue le devis de l'agent voyer cantonal pour l'exécution d'un pavage au chemin des Phalempins, avec les grès provenant du remontage de plusieurs chemins remis à neuf et vote la dépense de ces travaux.

Estime qu'il y a lieu de s'entendre avec l'agent voyer cantonal pour l'étude des questions relatives aux chemins ruraux.

Renvoie à la commission des finances, l'examen de la révision annuelle de l'abonnement aux droits d'octroi, pour la consommation du charbon de ménage, bureaux, conciergeries, usines des industriels admis à l'entretien à domicile.

Procède à la réception définitive de divers travaux effectués sur les chemins vicinaux et sur les sentiers et chemins en dehors de l'agglomération urbaine.

Homologue le cahier des charges pour l'adjudication des plombs et sulfates de fer nécessaires à l'usine municipale à gaz.

Autorise l'administration à traiter au mieux des intérêts de la ville pour la démolition d'une petite maison impropre à l'habitation et contiguë à l'école de filles du Blanc-Seau.

Homologue un traité avec l'entrepreneur du service quotidien d'omnibus entre Tourcoing et Neuville, et ce, en retour d'une subvention accordée par la ville.

Sur la proposition de la commission de la voirie, (M. Lefrançois, rapporteur), accepte les offres d'avance de fonds sans intérêt faites par un propriétaire, pour l'exécution d'un tronçon d'aqueduc de l'avenue de Roubaix, et vote les voies et moyens pour l'exécution des travaux.

Vote plusieurs crédits supplémentaires de l'exercice 1881.

Renvoie à la commission des finances, une demande de crédit supplémentaire pour paiement de modèles achetés antérieurement pour les écoles académiques et frais y relatifs, etc., et règle l'assurance contre l'incendie des nouvelles écoles communales et de l'église des Phalempins.

Confie à la commission de la voirie l'examen de demandes d'extension du rayon de l'agglomérations urbaine, formulées par les services des contributions directes et indirectes, et exprime le désir que la dite commission de la voirie puisse, le plus tôt possible, s'occuper de cette question et de la révision des alignements dans cette nouvelle zône, dont elle a été chargée par décision de l'assemblée communale du 1er septembre dernier.

Confie à l'administration le soin de mettre en adjudication et de vendre au mieux des intérêts de la ville, les tables de marbre à provenir des halles centrales, par suite du transfert de la poissonnerie.

Renvoie à la commission des travaux, une demande d'attrais à la ville en justice, au sujet de droits d'écoulement d'eau, dans la jouissance desquels un voisin des halles se prétend avoir été troublé par suite de la suppression des fossés de Bailli.

Fixe le nouvel effectif du corps des Sapeurs-Pompiers et prend pour la réorganisation, les engagements prescrits par le règlement d'administration publique du 29 décembre 1875 : Accorde en outre aux pompiers, des avantages laissés au libre arbitre de la ville. Stipule que des secours ou pensions seront alloués aux sapeurs-pompiers victimes de leur dévouement dans le service, ainsi qu'à leurs veuves et à leurs enfants conformément aux dispositions de la loi du 5 avril 1852 et nomme MM. Maraffin et Didry-Bodin pour avec le Maire et trois délégués choisis par le préfet, faire partie de la commission chargée de prononcer les admissions des rengagés et des nouveaux engagés.

Sur la proposition du Maire, vote des félicitations à M. Paul Cambon pour son élévation aux hautes fonctions de ministre plénipotentiaire à Tunis et en même temps de vifs regrets du départ de ce magistrat, si apprécié pour ses lumières et son expérience et si sympathique à tous par sa sagesse et sa bienveillance.

Cambrai. — Hier, a eu lieu, sous la présidence de Mgr l'archevêque de Cambrai, la réunion générale annuelle de *l'œuvre de Ste-Elisabeth*, pour les églises pauvres.

Cette œuvre fait sans bruit, beaucoup de bien. Chaque année soixante ornements sont en moyenne distribués aux paroisses dénuées de ressources.

Mgr l'archevêque a tenu à montrer l'estime qu'elle a pour cette œuvre en lui donnant M. le chanoine Macchaisse, neveu de Son Eminence le cardinal Régnier comme directeur diocésain.

— On lit dans l'*Emancipateur* :

« Nous voudrions ajouter un mot à l'hommage si vrai, si toudhant dans sa simplicité, rendu par la presse catholique à la mémoire de M. l'abbé Baron. Nous avons connu *cet humble et* admirable prêtre, avant qu'il fût aumônier militaire à Paris, au temps où, vicaire de paroisse à Douai, il jetait ses premières flammes sacerdotales. Voici le trait qui nous fut alors raconté de lui. Il nous semble comparable à ce qu'on lit de plus beau dans la vie des saints :

» La paroisse où l'abbé Baron exerçait son ministère possédait alors un épicier libre-penseur qui s'était juré de mourir en athée. Cet épicier, on le voit, avait devancé les temps : c'était un précurseur. Heureusement pour lui, il avait une femme aussi pieuse qu'il était impie. Elle demandait avec larmes au Seigneur la conversion de son mari, atteint d'une maladie de poitrine incurable ; mais elle n'osait rien lui demander à lui-même car ses premières tentatives avaient amené pour seul résultat un déluge de blasphèmes et un renouvellement de fureur anti-chrétienne.

» Un jour cependant, voyant les forces du malade décliner et les signes de la mort se manifester sur son visage, elle prit son courage à deux mains, alla trouver l'abbé Baron, son confesseur, et le supplia de venir tenter près du mourant un premier et dernier effort. Il y consentit, pria, affermit son âme, et ne tarda pas à pénétrer dans la redoutable demeure où l'attendait un si rude combat.

» A la vue du prêtre, le malheureux pâlit de fureur. Sombre, l'air farouche, il semblait le dévorer des yeux. Le ministre de Dieu s'approche de son lit, lui demande de ses nouvelles, essaye de le consoler : pas de réponse. Il insiste, se penche sur la couche de douleur, prononce le nom de Jésus-Christ. A ce nom de piété, le moribond se redresse et, rassemblant toutes ses forces pour un suprême outrage, il essaye de cracher au visage du prêtre. Mais il n'y peut réussir : le crachat retombe sur son drap.

» A ce moment, l'abbé Baron eut une inspiration sublime. Il rapprocha son visage de celui du mourant, colla presque sa peau sur la bouche humide de bave, et dit avec un accent de tendresse et de tristesse indéfinissable : « Ne vous fatiguez pas, mon ami. Si cela vous soulage de me cracher à la figure, tenez, voici ma joue. Puis, priant Dieu, il attendit l'outrage. Au bout d'un instant de silence, il sentit tout à coup une main tremblante qui l'attirait; une larme lui mouilla le visage. C'était le moribond qui pleurait et voulait l'embrasser. La charité héroïque du ministre de Jésus-Christ l'avait changé, converti en un clin d'œil et, d'un impie, d'un blasphémateur, elle avait fait un pénitent et un chrétien.

» Pleurant à son tour et rendant grâce au Dieu de miséricorde, le prêtre confessa le mourant, et lui apporta les derniers sacrements qui furent reçus avec la plus touchante dévotion. Le bienheureux converti expira quelques heures après dans les bras et sous la bénédiction de son sauveur et, comme le bon larron, il entra sans doute tout droit au paradis.

» Voilà ce que nous avons su et ce que nous avons voulu dire de l'abbé Baron. N'est-ce pas une belle oraison funèbre ?

Dunkerque. — C'est samedi prochain que commencera le départ de notre flotille d'Irlande.

Soixante navires environ quitteront ce port pour ne rentrer qu'à la fin du mois d'août.

Le nombre de pêcheurs qui prendront part cette année à la pêche à la morue s'élève à 1,800.

Le bassin du commerce réservé aux armateurs d'Irlande, présente en ce moment un coup d'œil pittoresque. Les goëlettes de pêche le remplissent presque entièrement.

Calais. — Le journal radical le *Bon Patriote*, en polémique avec le *Journal de Calais*, s'exprime en ces termes :

« Ce beau MERLE (il s'agit du *Journal de Calais*) peut chanter et siffler tout à son aise, nous savons pertinemment ce qu'il nous veut, et pourquoi il GROGNE COMME LES POURCS dont il fait illusion dans sa tartine CISÉE ci-dessus. »

Par où l'on voit quatre choses, dit le *Journal de Calais* : La première, que le rédacteur du *Bon Patriote* voudrait nous mesurer à son aune :

La seconde, qu'il aurait besoin d'aller à l'école, autant pour apprendre la règle du pronom relatif que pour se former aux convenances ;

La troisième, qu'il est menteur, puisqu'il dit nous avoir cité alors qu'il n'a pas encore reproduit un seul mot de notre article ;

La quatrième, qu'il ne sait ce qu'il dit, à moins que dans le monde républicain un merle puisse tout à la fois « chanter, siffler, et grogner comme les porcs ».

— Mardi, vers dix heures et demie du soir, M. Sanson, rentier à Calais, en passant rue Saint-Michel, reçut d'un individu inconnu jusqu'ici, trois coups de couteau, heureusement sans gravité.

La police, recherche activement l'auteur de cette attaque nocturne.

Boulogne. — M. Grenier, sous-préfet de Boulogne, a quitté hier cette ville pour le Hâvre.

M. Sée, son successeur, est attendu à Boulogne dans les premiers jours de la semaine prochain.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 MARS. — Henri Duprez, rue de la Fosse-aux-Chênes, 62. — Pierre Gréllon, rue du Coq-Français, 79. — Hélène Monnet, fort Mulliez, cour Mulliez, 5. — Théophile Martyn, rue de Lille, sentier de la Brasserie, maisons Six. — Constant Dooms, rue de Rome, cour Paret, 15. — Marguerite Lecomte, rue du Grand-Chemin, cour Cocu, 17. — François Maes, rue de France. — Esther Derycke, rue de l'Epeule, maisons Legay, 9. — Jean Vanhautère, rue Bernard, cour Boyaval, 1. — René Delcourt, rue Bayart, 45. — Jean Ladam, rue des Fossés, 32. — Alphonse Delécluse, rue de l'Epeule, cour Lampe, 34. — Clémence Desmettre, rue de l'Hommelet, 26.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 9 MARS. — Elisa Deplanques, 14 jours, rue de Lannoy, à la Planche-Trouée, cour Dassonville, 9. — Henri Guilmin, 18 ans, mécanicien, rue des Champs, 31-32. — Mathias Oechsel, 52 ans, tisserand, rue St-Jean, 14. — Charlotte Ocman, 38 ans, tisserand, rue des Longues-Haies, cour Castelain, 1. — Charles Guillemyn, 57 ans, tisserand, rue d'Hem, maisons Despréts. — Jules Castel, 4 ans, rue du Tilleul, cité du Coq-Français, 30.

MARIAGE du 9. — Henri Houtteman, 28 ans, chineur, et Coralie Gardé, 23 ans, rattacheuse.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 MARS. — Adèle Desmettre, Croix-Rouge. — Henri Vandeplassche,